

Les nouvelles de Solidarité Paysans Picardie

Édition n°18 - Novembre 2015

Edito

Solidarité Paysans Picardie intervient depuis plus de 10 ans sur le territoire Picard. Ces sont plus de 400 familles d'agriculteurs qui ont été accompagnées par l'association. L'année 2015 n'est pas terminée et nous comptabilisons déjà 45 nouveaux appels ! Nos salariés s'efforcent du mieux qu'ils peuvent de répondre à vos demandes, mais une surcharge de travail et la présence d'un seul véhicule pour les déplacements ne leur facilitent pas la tâche...

Des nouvelles formes de difficultés apparaissent, à celles d'ordre économique (endettement et ou absence de revenu), ou structurelles, se greffent aussi des problématiques psychologiques. Stress, surcharge de travail, détresse morale, dépression, addiction, tentative de suicide, violence familiale, etc. sont autant de réalités signifiant la fragilité des paysans.

Chaque appel est un nouveau défi, n'oublions pas que derrière chaque « dossier », c'est tout une aventure humaine, avec ses fragilités et ses espoirs, ses résistances et ses besoins propres, qu'il nous faut prendre en compte.

Nous nous apercevons que tous les secteurs et toutes les exploitations peuvent aujourd'hui être confrontées à des difficultés. Continuez à parler de l'association autour de vous afin de pouvoir apporter l'aide nécessaire à tous les agriculteurs qui pourraient en éprouver le besoin. Nos bénévoles et nos salariés feront de leur mieux pour répondre à vos appels.

Nous vous rappelons que si l'envie vous tente de rejoindre notre équipe de bénévoles, nous nous tenons à votre disposition pour en discuter ! N'hésitez surtout pas, toutes les compétences sont nécessaires.

Philippe DEPRESZ, Président

Il est encore temps de régler votre cotisation !

Si vous êtes nouvel arrivé, votre cotisation vous permet d'être accompagné par l'association, d'avoir accès aux informations et conseils économiques, sociaux, juridiques...

Si vous êtes actuellement suivi par l'association, votre cotisation concrétisera votre adhésion...

Si l'association vous a aidé par le passé, votre cotisation sera alors un geste de solidarité envers ceux qui n'ont pas encore dépassé le cap de leurs difficultés...

Si tout simplement vous souhaitez soutenir notre action...

Le conseil d'administration a fixé la cotisation 2015 à 50 €. En 2014, nous avons malheureusement constaté que beaucoup d'entre vous ne s'étaient pas acquittés de la leur, 35 cotisants pour 130 familles accompagnées !



Soyez solidaires, cotisez ! MERCI

Retour sur la formation

Nous avons organisé en partenariat avec Vivéa une formation autour de cette grande question : comment réduire le coût de l'alimentation en élevage bovin laitier et faire la chasse aux gaspillages dans les rations ? Cette journée s'est déroulée le mardi 27 octobre à l'Ouest d'Amiens dans la Somme, sur la ferme de Patrick, agriculteur adhérent. Une vingtaine de personnes, venues des quatre coins de la Picardie, se sont réunies pour suivre cette formation et nous avons apprécié leur implication et leurs échanges enrichissants. après les retours des questionnaires de satisfaction, la journée a été positive pour tous. Nous nous félicitons donc de la réussite de cette journée.

Nous remercions Patrick pour nous avoir accueilli et fait découvrir sa ferme, Bertrand FARRIE, technicien des Défis Ruraux (Haute Normandie) pour son intervention, ainsi que notre salariée Camille LUCBERT qui a, quant à elle, organisé et animé cette journée.



Certiphyto

Les agriculteurs et les salariés ont jusqu'au 26 novembre pour obtenir ce certificat, afin de pouvoir acheter et appliquer des phytos.

Renseignez-vous auprès de Vivéa (www.vivea.fr) des formations près de chez vous sont encore possible.

Pour les retardataires ou les nouveaux « arrivants » (jeunes installés ou nouveaux salariés), les formations continueront d'être financées en 2016.

En bio aussi ! Renseignez-vous, des formations spécifiques aux producteurs bio sont souvent proposées (préparation à base de cuivre ou de soufre, par exemple).

Source : France Agricole n°3613

Plan de Soutien à l'Élevage Français - ATR PAC

Dans le cadre du PSE (plan de soutien à l'élevage), une deuxième enveloppe va être débloquée et vous avez jusqu'au 31 décembre pour déposer un dossier de demande. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Pour l'ATR (Avance de Trésorerie Remboursable) sur les aides PAC, un premier versement a eu lieu le 1er octobre, un deuxième est prévu pour le 1er décembre car le versement de la totalité des aides n'interviendra qu'entre janvier et mai 2016. les deux paiements représenteront donc 95 % des aides perçues en 2014. ATTENTION les primes ayant baissées, si les 95 % dépassent le montant de vos aides, vous devrez rembourser le trop perçu !

Prolongation de prêt ou prêt-relais en remplacement de l'ATR

Les exploitations en procédure de sauvegarde et de redressement ne pourront pas bénéficier de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) qui sera versé le 1er décembre aux agriculteurs qui en ont fait la demande. En substance, le ministère de l'Agriculture préconise de contracter un nouveau prêt court terme auprès de la banque pour payer les dettes fournisseurs. Les intérêts pourront être pris en charge et les banques seront remboursées au moment du paiement des aides Pac 2015, au plus tard en juin 2016. Elles devraient donc jouer le jeu... en tout cas, elles y seront incitées par les préfets, « dans les limites de la réglementation relative au soutien abusif ».

Alors faites-vous connaître sans délai en contactant les cellules d'urgence ou la DDT(M). Et ce, même si vous avez rempli le formulaire de demande d'ATR. Cela permettra de gagner un mois dans vos démarches. Sinon, vous risquez de n'être repéré par l'administration que début décembre, quand votre demande d'ATR sera rejetée.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/>

Vous avez peut-être le droit au RSA ?

Votre exploitation dégage peu de revenus, vous avez peu de prélèvements privés, sachez que vous pouvez (sous conditions de ressources) éventuellement prétendre au RSA. Plafond annuel à ne pas dépasser :

Pour 1 personne seule	7 688 €
Pour 1 couple	11 532 €
Pour 1 couple et un enfant	13 838 €

Nous nous tenons à votre disposition pour étudier ensemble la faisabilité de la demande.

Personne à contacter : Valérie BOUVET Accompagnatrice-Référente sociale

Solidarité Paysans Picardie Mairie. Place de la République 80320 CHAULNES Tél : 03.22.85.86.75

Pour nous contacter :

Tél : 03 22 85 86 75 - Fax : 03 22 84 62 71

solidarite.paysans.picardie@wanadoo.fr

Notre site internet :

www.solidaritepaysans.org/picardie

Pour info

Depuis le 8 Août 2015 (Loi Macron) la résidence principale devient insaisissable pour les exploitants individuels, et ce pour les dettes contractées après cette date.

Avec le soutien financier de



Éditeur : Solidarité Paysans Picardie

Rédaction des articles : Annie CAPRON, Philippe DE-PREZ, Sandrine DESNOYERS, Camille LUCBERT, Valérie BOUVET

Conception et mise en page : Sandrine DESNOYERS

I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique

